

Indicateur D3. Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ?

Faits marquants

- Le salaire statutaire et le salaire effectif des chefs d'établissement sont plus élevés que ceux des enseignants dans l'enseignement préprimaire et primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 52 % à celui des enseignants dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.
- Le salaire effectif des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et la filière générale de l'enseignement secondaire représente en moyenne entre 78 % et 93 % de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, les chefs d'établissement gagnent au moins 25 % de plus que les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Contexte

Le salaire des personnels de l'éducation, en particulier des enseignants et des chefs d'établissement, représente le plus gros poste de dépenses dans l'enseignement institutionnel. Le salaire des enseignants a également un impact direct sur l'attractivité de la profession. Il intervient dans la décision de choisir la formation d'enseignant, de devenir enseignant à la fin des études, de redevenir enseignant après une interruption de carrière ou de rester enseignant (dans l'ensemble, plus le salaire est élevé, moins les enseignants quittent la profession) (OCDE, 2006^[1]). Le niveau de salaire peut aussi intervenir dans la décision de devenir chef d'établissement.

L'accroissement de la dette publique, qui a résulté de l'action des gouvernements pendant la crise financière qui a éclaté à la fin de l'année 2008, a amené les responsables politiques à réduire les dépenses publiques, en particulier la rémunération dans la fonction publique. Comme le niveau de salaire et les conditions de travail sont des facteurs importants pour constituer, développer et entretenir un groupe d'enseignants et de chefs d'établissement compétents et de qualité, les responsables politiques doivent étudier de près leur salaire à l'heure où ils tentent à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de contenir le budget de l'éducation (voir les indicateurs C6 et C7).

Le salaire statutaire des enseignants et des chefs d'établissement n'est toutefois qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent par exemple bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation de l'achat de matériel pédagogique. De plus, le régime fiscal et le système de prestations sociales varient énormément entre les pays de l'OCDE. Il y a lieu de tenir compte de ces réserves et d'autres problèmes potentiels de comparabilité liés aux données recueillies (voir l'encadré D3.1 et l'annexe 3) lors de la comparaison du salaire des enseignants entre les pays.

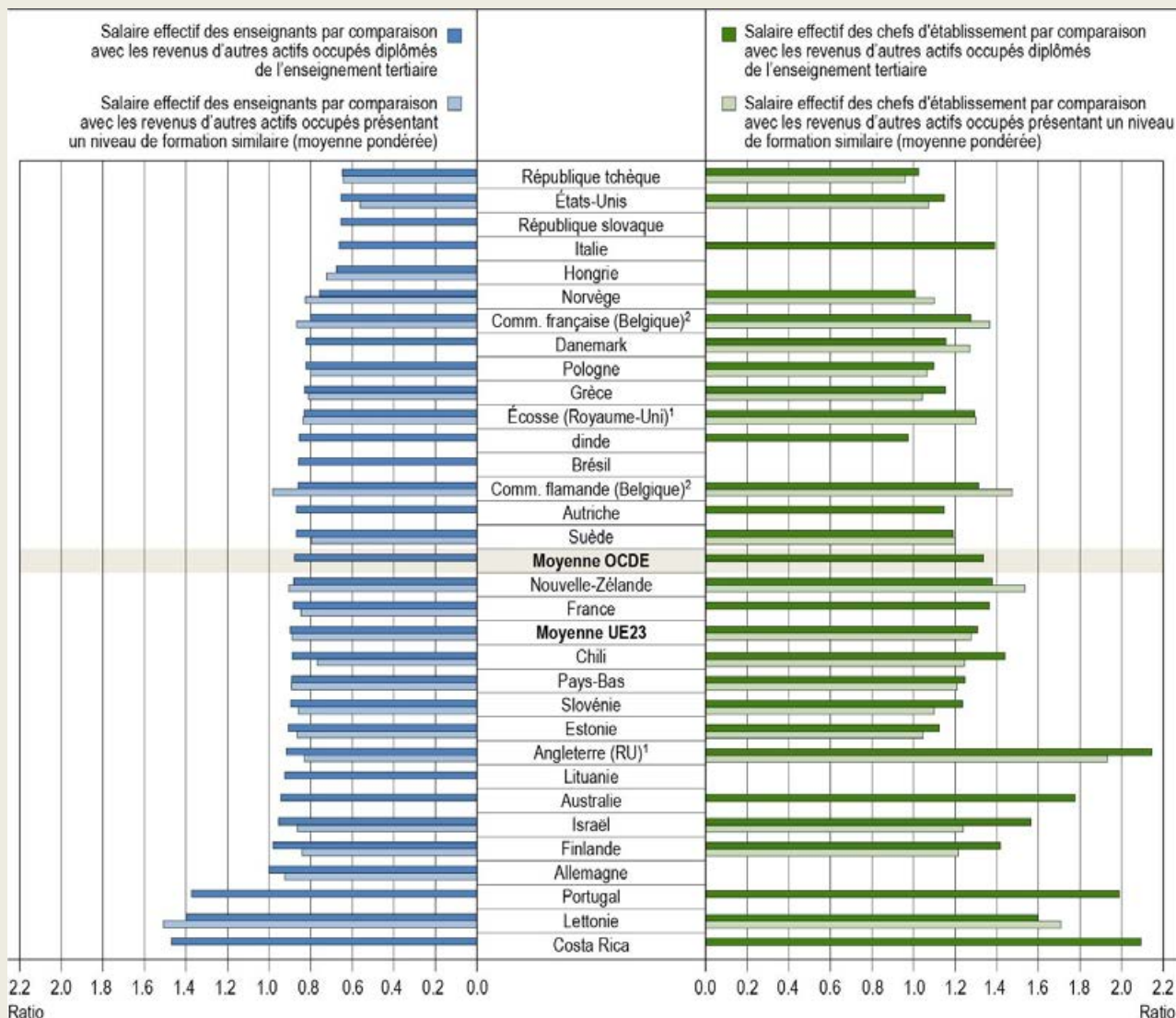
Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants et des chefs d'établissement augmente avec le niveau d'enseignement.
- Dans trois quarts au moins des pays et économies dont les données sont disponibles, les qualifications minimales requises pour exercer la profession d'enseignant sont également les plus courantes.
- En moyenne, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique est entre 86 % et 89 % plus élevé que celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière.
- Entre 2005 et 2018, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles, le salaire statutaire des enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes ont augmenté de 10 % dans l'enseignement primaire, de 9 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (filière générale) et de 6 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (filière générale).
- Le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications minimales et 15 ans d'ancienneté a dépassé son niveau d'avant la crise dans l'enseignement primaire et dans le premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

- Les chefs d'établissement sont moins susceptibles que les enseignants de recevoir des primes s'ils assument des responsabilités en plus de leur mission normale. Les chefs d'établissement et les enseignants en poste dans des régions défavorisées ou reculées reçoivent des primes dans la moitié des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles.

Graphique D3.1. Salaire des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)

Salaire effectif (salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants et des chefs d'établissement de la filière générale du premier cycle du secondaire dans les établissements publics



1. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent au Royaume-Uni dans son ensemble.

2. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent à la Belgique dans son ensemble.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du rapport entre le salaire des enseignants et les revenus d'autres actifs occupés âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année.

Source : OCDE (2019), tableau D3.2a. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979937>

Analyse

Salaire statutaire des enseignants

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont le niveau d'enseignement où ils sont en poste, leur niveau de qualification, leur ancienneté ou le stade de leur carrière.

Selon le niveau d'enseignement

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes (qui est assimilé au salaire des enseignants en milieu de carrière) est inférieur à 25 000 USD en Hongrie, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque, mais est supérieur à 60 000 USD en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 100 000 USD au Luxembourg (voir le tableau D3.1a).

Dans la plupart des pays et des économies dont les données sont disponibles, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. En Communautés flamande et française de Belgique et en Norvège, les enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes gagnent entre 25 % et 30 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire ; ils gagnent entre 36 % et 50 % de plus en Finlande, en Lituanie et en République slovaque et même 89 % de plus au Mexique. En Finlande et en République slovaque, cet écart s'explique essentiellement par la différence entre les niveaux de salaire des enseignants selon qu'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire ou dans l'enseignement primaire. En Communautés flamande et française de Belgique, le salaire des enseignants est nettement plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'aux autres niveaux d'enseignement (voir le tableau D3.1a).

L'augmentation du salaire des enseignants en exercice depuis 15 ans (ayant les qualifications les plus courantes) entre l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est inférieure à 5 % en Australie, au Chili, au Costa Rica, en France et en Slovénie et est identique quel que soit le niveau d'enseignement où ils sont en poste en Angleterre (Royaume-Uni), en Colombie, en Écosse (Royaume-Uni), en Grèce, en Pologne, au Portugal et en Turquie (voir le tableau D3.1a).

En Israël toutefois, le salaire des enseignants est plus élevé de 5 % environ au moins dans l'enseignement préprimaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette différence s'explique par la réforme « Nouvel Horizon » lancée en 2008 et pratiquement achevée en 2014 qui a entraîné l'augmentation du salaire des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Une autre réforme, lancée en 2012 et actuellement mise en œuvre, vise à augmenter le salaire des enseignants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Selon le niveau de qualification

Les qualifications minimales requises pour enseigner à un niveau d'enseignement donné dans le système scolaire public renvoient à la formation minimale à suivre et à sa durée minimale (selon les règlements officiels) pour commencer à enseigner. Les qualifications « les plus courantes » désignent le niveau de qualification et de formation qui caractérise le pourcentage le plus élevé d'enseignants. Elles peuvent être définies dans un niveau d'enseignement donné ou à un stade particulier de la carrière des enseignants (voir la description des niveaux de qualification à l'annexe 3).

Le niveau minimal de qualification exigé peut varier entre les niveaux d'enseignement selon les pays. Le niveau de formation exigé des enseignants est plus élevé (master ou diplôme équivalent) dans la filière générale du premier ou du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire en Autriche, au

Danemark, en Espagne, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne et en Suisse. Cette exigence explique en partie le salaire plus élevé à ces niveaux d'enseignement dans ces pays.

Les différences de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications minimales ou les plus courantes sont loin d'être la règle : dans les pays où un pourcentage élevé des enseignants ont les qualifications minimales, celles-ci sont aussi les plus courantes. Dans trois quarts environ des pays et économies dont les données sont disponibles (voire dans un plus grand nombre de pays selon le niveau d'enseignement visé), les qualifications minimales requises pour commencer à enseigner sont aussi les qualifications les plus courantes au niveau d'enseignement considéré (par voie de conséquence, il n'y a pas de différence de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications minimales requises ou les qualifications les plus courantes durant leur carrière).

Dans les autres pays et économies, les qualifications les plus courantes des enseignants en poste à un niveau d'enseignement donné sont supérieures aux qualifications minimales exigées, ce qui est reconnu dans le système de rémunération. Parmi les 15 pays dont les données sont disponibles, le salaire des enseignants est supérieur de 10 % au moins s'ils ont les qualifications les plus courantes plutôt que les qualifications minimales requises en Colombie (dans l'enseignement préprimaire et l'enseignement primaire), en Communauté flamande de Belgique (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), aux États-Unis (dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire), en Norvège (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en Pologne (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) ; c'est le cas également à certains stades de la carrière uniquement au Canada, en Colombie, en Communauté française de Belgique, en Grèce, au Mexique, en Norvège (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Nouvelle-Zélande. La différence de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications les plus courantes ou les qualifications minimales requises est supérieure à 75 % au Costa Rica. Toutefois, le salaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes reste inférieur de 20 % au moins à la moyenne de l'OCDE (à tous les stades de la carrière et à tous les niveaux d'enseignement). La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces écarts de salaire, car dans certains pays, les enseignants ayant les qualifications minimales requises sont proportionnellement très peu nombreux (voir les tableaux D3.1b et D3.1c, disponibles en ligne).

Les qualifications les plus courantes des enseignants peuvent aussi varier selon leur ancienneté. C'est le cas dans quelques pays (les États-Unis, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, le Mexique et la Norvège), où la différence peut porter sur un ou plusieurs des quatre stades de la carrière à l'étude (en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et au sommet de l'échelle barémique). Cela est généralement lié à de récentes réformes du système de rémunération ou des qualifications exigées pour les enseignants. En Irlande par exemple, les modalités de rémunération ont changé pour les enseignants entrés en fonction à partir de 2011. Le salaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes après 10 ans au moins d'exercice concerne les enseignants entrés en fonction avant 2012 (l'écart de salaire varie entre 8 % et 17 % selon les niveaux d'enseignement et les stades de la carrière). En Norvège, les qualifications les plus courantes à l'entrée en fonction dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire correspondent aux qualifications minimales ; elles diffèrent des qualifications les plus courantes de tous les enseignants en poste à ces niveaux d'enseignement (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b, disponible en ligne).

Selon l'ancienneté

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes salariaux : en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximal du barème. Dans certains pays, des qualifications supérieures au niveau minimal requis influent aussi sur les différences de salaire en début de carrière et à l'échelon maximal et peuvent valoir des augmentations de salaire.

Dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants progresse au cours de leur carrière (à un niveau donné de qualification), mais à un rythme différent selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ayant les qualifications les plus courantes gagnent en moyenne 30 % et 38 % de plus respectivement après 10 ans et 15 ans d'exercice qu'en début de carrière. En moyenne, ils gagnent en moyenne 67 % de plus à l'échelon maximum du barème (qu'ils atteignent en moyenne après 25 ans d'exercice) qu'en début de carrière. Les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ne parviennent au sommet de l'échelle barémique qu'après 35 années d'exercice au moins en Corée, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Italie. Par contraste, ils ne doivent enseigner que pendant six à sept ans pour y parvenir en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande (voir le tableau D3.1b et le tableau D3.3a, disponible en ligne).

À côté des barèmes, le nombre d'années d'exercice à cumuler pour atteindre l'échelon maximal donne une idée du rythme de l'évolution de la carrière et des perspectives professionnelles. En règle générale, plus l'écart est grand entre le salaire minimal et le salaire maximal, plus il faut cumuler d'années d'exercice pour atteindre le salaire maximal. En moyenne, les enseignants y parviennent après 6 ou 7 ans seulement en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande, mais le salaire n'est plus élevé que de 33 % à 53 % à l'échelon maximal qu'en début de carrière dans ces pays et économies, contre 66 % en moyenne dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles pour les salaires en début de carrière et à l'échelon maximal du barème. Certains pays font toutefois figure d'exception. Ainsi, les enseignants ayant les qualifications les plus courantes atteignent le sommet de l'échelle barémique après environ 36 ans d'exercice en Israël et 32 ans en République tchèque, mais le salaire statutaire n'est plus élevé que de 32 % seulement à l'échelon maximal qu'en début de carrière en République tchèque, contre 105 % en Israël (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

Salaire statutaire par heure d'enseignement

Comme le nombre d'heures de cours varie sensiblement entre les pays ainsi qu'entre les niveaux d'enseignement, les différences de salaire statutaire peuvent aussi donner lieu à des différences de salaire par heure d'enseignement. Après 15 ans d'exercice, le salaire statutaire par heure d'enseignement des enseignants ayant les qualifications les plus courantes s'établit en moyenne à 56 USD dans l'enseignement primaire, à 65 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 75 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

Comme les enseignants en poste dans l'enseignement secondaire donnent moins d'heures de cours que ceux en poste dans l'enseignement primaire, le salaire par heure d'enseignement des premiers est généralement plus élevé que celui des seconds, même dans les pays où les salaires statutaires sont similaires (voir l'indicateur D4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent environ 28 % de plus par heure d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cet écart de rémunération est nul en Écosse (Royaume-Uni), alors que les enseignants gagnent au moins 73 % de plus par heure d'enseignement s'ils sont en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire plutôt que dans l'enseignement primaire au Mexique. Au Costa Rica et en Lituanie, le salaire par heure d'enseignement est plus élevé dans l'enseignement primaire (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

Toutefois, dans les pays où le salaire statutaire est similaire dans l'enseignement primaire et secondaire, les différences de salaire par heure d'enseignement peuvent se combler si la comparaison porte sur le salaire par heure de travail, car le temps de travail statutaire des enseignants est généralement similaire dans l'enseignement primaire et secondaire (voir l'indicateur D4).

Salaire minimal et maximal des enseignants, selon l'ancienneté et les qualifications

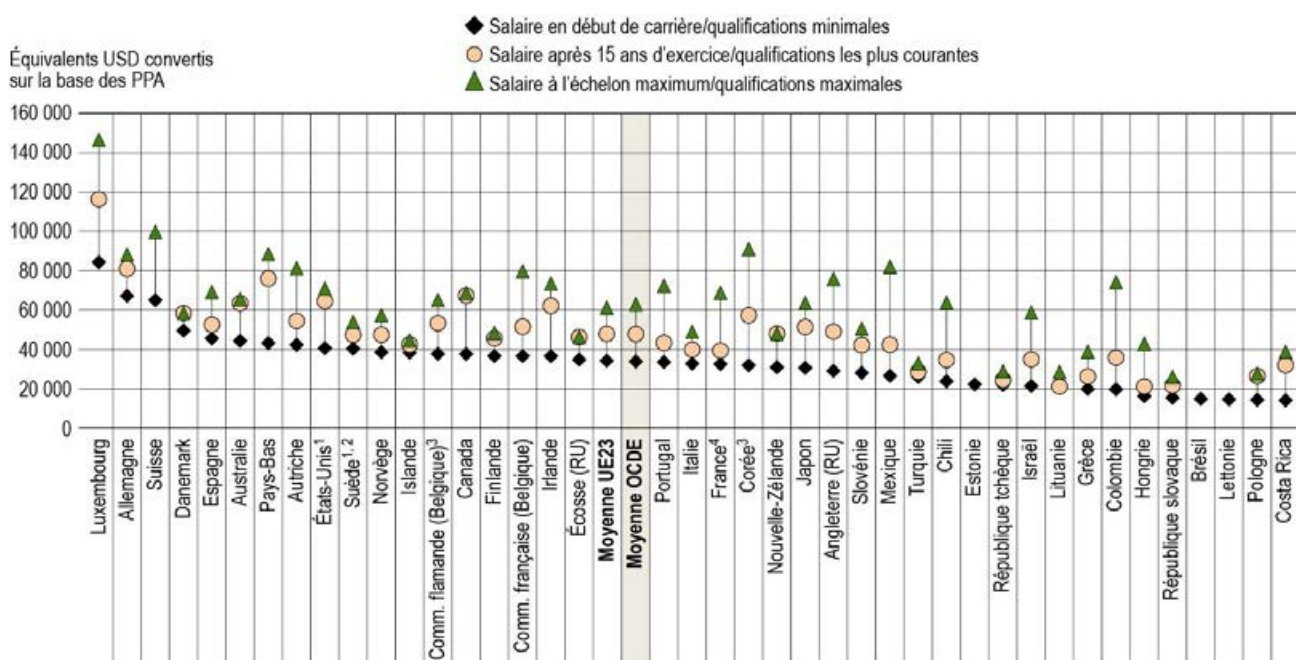
Les pays qui cherchent à étoffer leur corps enseignant, en particulier ceux où les enseignants sont vieillissants ou ceux dont la population en âge d'être scolarisée augmente, peuvent envisager de proposer des salaires plus attractifs en début de carrière et d'améliorer les perspectives de carrière. Ils doivent toutefois s'employer non

seulement à recruter des enseignants, mais aussi à retenir les enseignants les plus qualifiés et les plus compétents pour préserver la qualité du corps enseignant.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif est supérieur de 40 % à celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière. Le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique est supérieur de 85 % à celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière (voir le graphique D3.2).

Graphique D3.2. Salaire statutaire des enseignants du premier cycle du secondaire à différentes étapes de leur carrière (2018)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. Salaire effectif de base.

2. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications minimales, et non les qualifications maximales.

3. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications les plus courantes, et non les qualifications maximales.

4. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière des enseignants du premier cycle du secondaire ayant les qualifications minimales.

Source : OCDE (2019), tableau D3.1a, et tableaux D3.1c et D3.6 disponibles en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979956>

Concernant l'étendue du barème salarial statutaire, c'est-à-dire l'ampleur de l'écart entre le salaire en début de carrière (avec qualifications minimales) et le salaire à l'échelon maximal (avec qualifications maximales), la plupart des pays et économies où le salaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE en début de carrière sont aussi ceux où il est inférieur à la moyenne de l'OCDE à l'échelon maximal. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'Angleterre (Royaume-Uni), la Colombie, la Corée et le Mexique font figure d'exception : le salaire des enseignants est inférieur de 5 % au moins à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais est supérieur de 18 % à 45 % à l'échelon maximal. Ces écarts pourraient s'expliquer par les différentes carrières disponibles dans ces pays pour les enseignants titulaires de qualifications différentes. L'inverse s'observe au Danemark, en

Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède : le salaire des enseignants est supérieur de 7 % à 45 % à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais est inférieur de 5 % au moins à la moyenne de l'OCDE à l'échelon maximal (inférieur de 7 % à 29 %). Cela s'explique par le fait que le salaire progresse relativement peu dans un certain nombre de ces pays (voir les tableaux D3.1c et D3.6, disponibles en ligne).

À défaut de bonnes incitations financières, il risque d'être plus difficile de retenir les enseignants qui approchent du sommet de l'échelle barémique. Toutefois, resserrer l'échelle barémique peut présenter des avantages. Par exemple, dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont moins grands, les informations circulent de manière plus fluide, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

Par contraste, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants ayant les qualifications maximales à l'échelon maximal du barème représente au moins le double de celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière en Angleterre (Royaume-Uni), au Chili, en Communauté française de Belgique, en Corée au Costa Rica, en France, en Hongrie, en Irlande, en Israël, au Japon, aux Pays-Bas et au Portugal ; il en représente même plus du triple en Colombie et au Mexique (voir le graphique D3.2).

L'écart de salaire entre les enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique et ceux ayant les qualifications les plus courantes après 15 ans d'exercice varie aussi entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'écart de salaire est inférieur à 10 % dans un quart des pays et économies de l'OCDE, mais supérieur à 60 % au Chili, en Colombie, en France, en Hongrie, en Israël, au Mexique et au Portugal (voir le tableau D3.6, disponible en ligne, et le graphique D3.2).

Lors de l'analyse du salaire en début de carrière (qualifications minimales requises) et à l'échelon maximal (qualifications maximales), il est important de garder plusieurs choses à l'esprit : en premier lieu, les qualifications minimales requises sont les plus courantes dans la majorité des pays ; en deuxième lieu, les enseignants n'atteignent pas tous le sommet de l'échelle barémique ou n'y aspirent pas tous et que les enseignants ayant les qualifications minimales requises ou les qualifications maximales sont peu nombreux dans certains pays (voir le tableau X2.5).

Encadré D3.1. Problèmes de comparabilité relatifs aux données sur le salaire des enseignants et des chefs d'établissement

Pour être probantes, les comparaisons internationales doivent porter sur des données recueillies dans le respect de définitions rigoureuses et reposer sur une méthodologie statistique sans faille. Il n'est pas toujours possible de respecter les directives et la méthodologie ci-dessus à cause des différences dans les systèmes d'éducation et les barèmes de rémunération des enseignants entre les pays. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données.

Les données sur le salaire des enseignants selon leur ancienneté sont recueillies en fonction de leur niveau de qualification. Les qualifications minimales et les plus courantes sont utilisées pour distinguer les barèmes salariaux. Le nombre de barèmes salariaux et le pourcentage d'enseignants rémunérés en fonction de ceux-ci varient sensiblement entre les pays. Les barèmes salariaux sont nombreux dans certains pays, mais pas dans d'autres (où il n'en existe parfois qu'un seul). Dans les pays fédéraux tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada et les États-Unis, où les barèmes salariaux varient entre les États (parfois même entre les municipalités), les données fournies se rapportent aux barèmes salariaux moyens des entités infranationales (ou les salaires effectifs). Dans ces pays, les données sur les salaires statutaires ne se rapportent donc pas à un effectif particulier d'enseignants. Les données infranationales montrent l'ampleur de la variation entre les barèmes salariaux entre les pays (voir l'encadré D3.2).

L'existence de divers barèmes salariaux implique parfois qu'un petit nombre d'enseignants sont rémunérés selon le barème correspondant aux qualifications les plus courantes. Par contraste, la qualification minimale est aussi la plus courante dans de nombreux pays, de sorte que les enseignants rémunérés en fonction du barème concerné sont majoritaires. Le nombre de barèmes salariaux tend à être plus élevé chez les chefs d'établissement que chez les enseignants, car plusieurs critères sont pris en compte pour déterminer le niveau de rémunération des chefs d'établissement. En d'autres termes, le salaire applicable à la qualification la plus courante risque d'être moins représentatif dans le corps des chefs d'établissement.

Le salaire des enseignants les plus et les moins qualifiés doit être comparé avec prudence, car les enseignants peuvent être très nombreux dans la catégorie des plus qualifiés ou des moins qualifiés dans certains pays, alors qu'ils sont très peu nombreux dans l'une et l'autre dans d'autres pays. Dans certains pays, le salaire statutaire des chefs d'établissement à l'échelon maximum du barème est théorique. Cet échelon existe, certes, mais il n'y a que très peu, voire pas de chefs d'établissement rémunérés à cet échelon maximum. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer comment se répartissent les chefs d'établissement entre l'échelon minimum et l'échelon maximum du barème.

De plus, la répartition des années d'études entre les niveaux d'enseignement varie entre les pays. En Nouvelle-Zélande par exemple, l'enseignement secondaire n'est pas scindé en cycle. Les deux premières années du premier cycle de l'enseignement secondaire font partie de l'enseignement primaire et les deux années suivantes relèvent de l'enseignement secondaire. Il s'ensuit que les salaires statutaires présentés par niveau d'enseignement sont parfois des moyennes dans des groupes spécifiques d'enseignants et ne se rapportent pas nécessairement strictement aux niveaux d'enseignement. En Norvège, les salaires comparables dans l'enseignement primaire et secondaire s'expliquent par le fait que les enseignants enseignent souvent aux deux niveaux et que leur salaire dépend davantage de leur niveau de formation que du niveau d'enseignement où ils sont en poste.

Les fonctions des enseignants et des chefs d'établissement et leur système de rémunération varient entre les pays. Les primes accordées aux enseignants en plus de leur salaire permettent de lever un coin du voile sur le sujet. Les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire reçoivent par exemple une prime au titre de l'orientation des élèves dans 13 pays, n'en reçoivent pas dans 18 pays et sont tenus de remplir cette mission sans prime dans 4 pays (en Grèce, en Lettonie, en Slovénie et en Suisse). Les différences de fonctions sont encore plus manifestes chez les chefs d'établissement ; les missions dont ils doivent ou sont censés s'acquitter varient entre les pays. L'importance de leurs responsabilités varie aussi, tout comme la taille de l'établissement qu'ils dirigent.

Pour plus de plus amples informations sur les problèmes de comparabilité, voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3.

Évolution des salaires depuis 2000

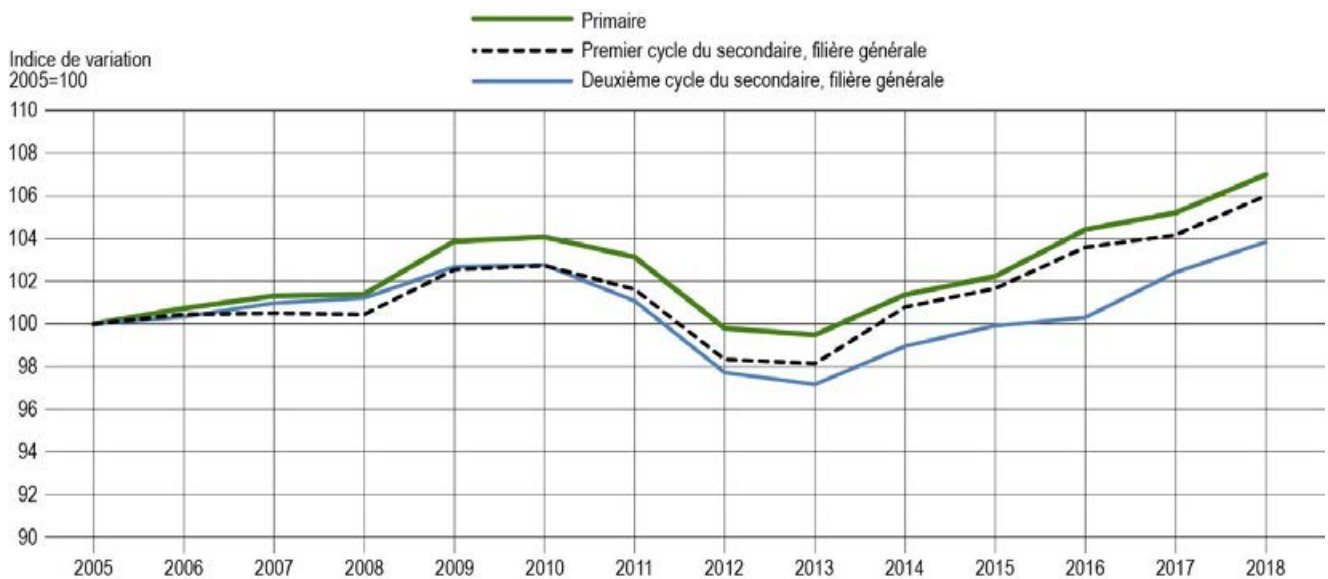
Entre 2000 et 2018, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes (et 15 ans d'exercice à leur actif) a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données de cette période sont disponibles (sans interruption des séries chronologiques), soit la moitié des pays de l'OCDE. L'Angleterre (Royaume-Uni), la France et la Grèce font vraiment figure d'exception : le salaire des enseignants y a diminué de respectivement 3 %, jusqu'à 6 % et 17 %. En Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), le salaire effectif a légèrement diminué aussi en valeur réelle (de moins de 2 %). Le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire et secondaire a augmenté de plus de 30 % en Irlande et en Israël. Toutefois, dans certains pays, le salaire a augmenté dans l'ensemble entre 2000 et 2018, mais il a diminué (en valeur réelle) à certains moments, en particulier à partir de 2010 (voir le tableau D3.5a, disponible en ligne).

Entre 2005 et 2018, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif a augmenté en valeur réelle dans plus de la moitié des pays à l'étude, à savoir les trois

quarts des pays et économies de l'OCDE dont les données d'au moins un niveau d'enseignement sont comparables. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données des deux années de référence, 2005 et 2018, sont disponibles, le salaire statutaire a augmenté de 10 % dans l'enseignement primaire, de 9 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 6 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Il a augmenté de plus de 20 % en Pologne dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire (sous l'effet de la mise en œuvre en 2007 d'un programme gouvernemental visant à augmenter le salaire des enseignants progressivement entre 2008 et 2013 et à nouveau à partir de 2017 et à améliorer la qualité de l'enseignement en attirant les meilleurs enseignants par le biais d'incitations financières) ainsi qu'en Israël, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Norvège et en Suède.

Graphique D3.3. Évolution du salaire des enseignants des pays de l'OCDE (2005 à 2018)

Indice moyen de variation, dans les pays de l'OCDE disposant de données sur le salaire statutaire des enseignants pour toutes les années de référence, pour les enseignants ayant 15 ans d'exercice et les qualifications minimales (2005 = 100, prix constants)



Source : OCDE (2019), tableau D3.5b, disponible en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979975>

Entre 2005 et 2018, le salaire des enseignants a augmenté dans une mesure similaire dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. Ce n'est cependant pas le cas en Israël, où les salaires ont augmenté de plus de 56 % dans l'enseignement préprimaire, de 40 % dans l'enseignement primaire, de 52 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 50 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Israël, cela est dû en grande partie à la mise en œuvre progressive, à compter de 2008, de la réforme « Nouvel Horizon » faisant suite à un accord entre les autorités éducatives et le syndicat israélien des enseignants (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Cette réforme prévoit l'augmentation du salaire des enseignants en contrepartie de l'augmentation de leur temps de travail (voir l'indicateur D4).

Par contraste, le salaire a légèrement diminué depuis 2005 dans quelques pays, à savoir au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), en Espagne, en France, en Italie et au Portugal ; il a diminué de 10 % en Angleterre (Royaume-Uni) et au Japon et de plus de 25 % en Grèce (à cause de la réduction des rémunérations, la mise en œuvre de nouvelles grilles salariales et du gel des salaires instauré en 2011) (voir le tableau D3.5a).

Toutefois, cette variation globale du salaire des enseignants entre 2005 et 2018 occulte diverses variations ponctuelles sous l'effet de la crise économique qui a éclaté en 2008. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données de toutes les années de la période à l'étude sont disponibles, le salaire a été soit gelé, soit réduit entre 2009 et 2013 avant de recommencer à augmenter (voir le graphique D3.3). En moyenne, dans les pays de l'OCDE disposant de données pour toutes les années de référence, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications minimales qui sont en poste dans l'enseignement primaire et le premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire est supérieur à leur salaire d'avant la crise.

Salaire statutaire des chefs d'établissement

Les responsabilités des chefs d'établissement varient entre les pays et au sein même de ceux-ci, selon l'établissement qu'ils dirigent. Les chefs d'établissement peuvent avoir des responsabilités pédagogiques (une charge d'enseignement ainsi que la responsabilité du bon fonctionnement général de leur établissement, notamment les horaires, le respect des programmes et le choix du contenu des cours et du matériel et des méthodes pédagogiques). Ils peuvent aussi assumer des responsabilités administratives et financières et se charger de la gestion des ressources humaines.

Les différences dans la nature du travail des chefs d'établissements se reflètent dans le système de rémunération des pays. Les chefs d'établissement peuvent être rémunérés en fonction d'un barème spécifique et peuvent percevoir ou non une prime de chef d'établissement en plus de leur salaire statutaire. Toutefois, ils peuvent aussi être rémunérés en fonction du barème des enseignants ou de l'un de leurs barèmes et percevoir une prime de chef d'établissement. L'utilisation des barèmes des enseignants peut refléter le fait qu'initialement, les chefs d'établissement sont des enseignants ayant des responsabilités supplémentaires. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, parmi les 33 pays dont les données sont disponibles, les chefs d'établissement sont rémunérés en fonction du barème des enseignants et perçoivent une prime de chef d'établissement dans 13 pays et en fonction d'un barème spécifique dans les autres pays, dont dans 12 pays sans percevoir de prime de chef d'établissement et dans 8 pays en percevant une. La rémunération des chefs d'établissement (leur salaire statutaire et leur éventuelle prime de chef d'établissement) peut varier selon le type de leur(s) établissement(s), de l'endroit où il(s) se situe(nt) et de ses ou de leurs caractéristiques (importance de l'effectif scolarisé, nombre d'enseignants supervisés, etc.) ainsi que selon les spécificités des chefs d'établissement, notamment les fonctions à remplir, leur ancienneté (voir le tableau D3.9, disponible en ligne).

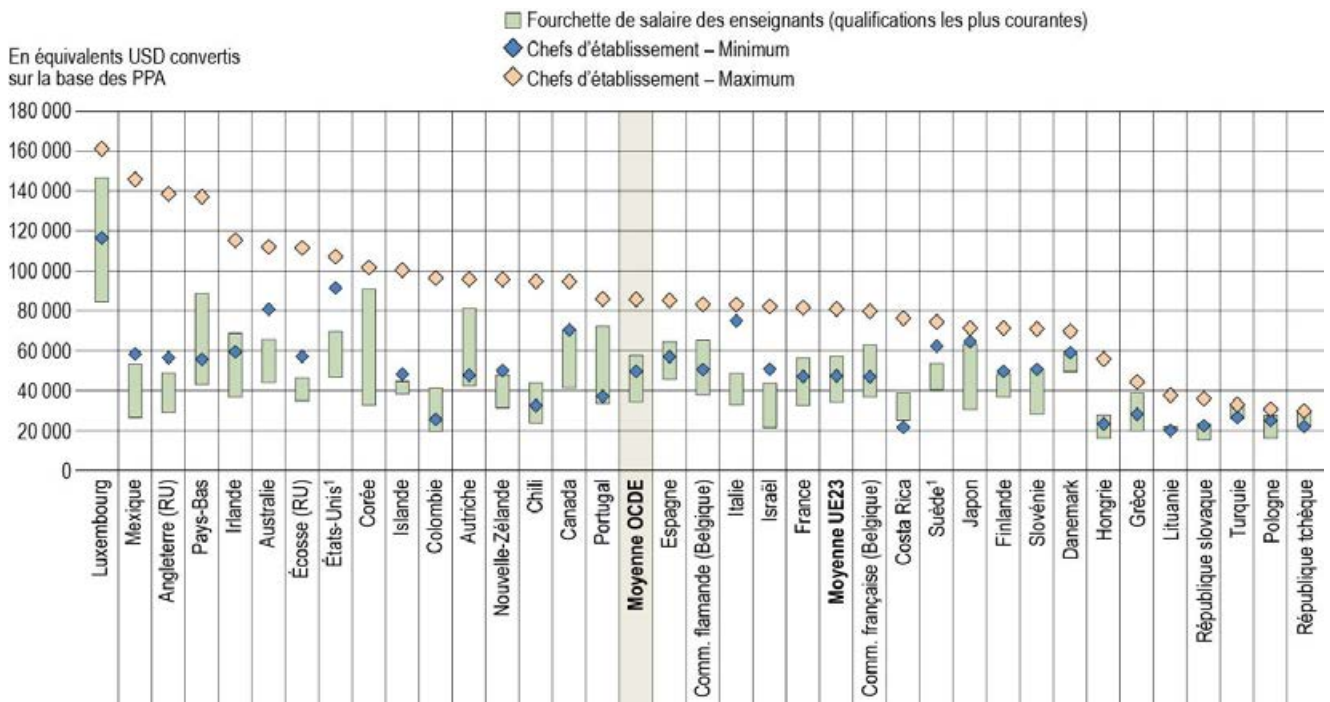
Comme le salaire statutaire des chefs d'établissement varie en fonction d'un grand nombre de critères, cet indicateur analyse leur salaire statutaire au niveau minimal de qualification exigé pour exercer leurs fonctions et le tableau D3.10 indique uniquement le salaire à l'échelon minimal et maximal. La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces valeurs car les salaires dépendent souvent de nombreux critères et, par conséquent, peu de chefs d'établissement perçoivent effectivement ces montants.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire minimal s'établit en moyenne à 49 629 USD dans les pays de l'OCDE et va de 19 184 USD en Lettonie à 116 560 USD au Luxembourg, et le salaire maximal s'établit en moyenne à 85 700 USD dans les pays de l'OCDE et va de 29 715 USD en République tchèque à 161 200 USD au Luxembourg. La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de ces chiffres, car le salaire minimal et le salaire maximal peuvent correspondre à des types différents d'établissements. Dans la moitié environ des pays de l'OCDE, les barèmes des chefs d'établissement sont similaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, tandis que dans l'ensemble, leur salaire statutaire est plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement ayant les qualifications minimales exigées est supérieur de 80 % au salaire statutaire minimal dans l'enseignement primaire, de 77 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 74 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les chefs d'établissement au sommet de l'échelle barémique perçoivent le double de leur salaire statutaire à leur entrée en fonction dans au moins un de ces niveaux d'enseignement dans douze pays seulement ; ils en perçoivent plus que le triple au Costa Rica.

Graphique D3.4. Salaires statutaires minimum et maximum des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2018)

Calculs fondés sur les enseignants ayant les qualifications les plus courantes dans un niveau d'enseignement donné et les chefs d'établissement ayant les qualifications minimales



1. Salaire effectif de base.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire maximum des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2019), tableau D3.1b disponible en ligne et tableau D3.10. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979994>

Le salaire statutaire minimal des chefs d'établissement ayant les qualifications minimales requises est supérieur au salaire des enseignants en début de carrière sauf au Costa Rica et en Lituanie (enseignement primaire et secondaire). La différence entre le salaire minimal des chefs d'établissement (ayant les qualifications minimales requises) et le salaire des enseignants (ayant les qualifications les plus courantes) en début de carrière augmente avec le niveau d'enseignement : elle représente en moyenne 23 % dans l'enseignement préprimaire, 33 % dans l'enseignement primaire, 44 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 45 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE. Dans quelques pays, le salaire statutaire minimal des chefs d'établissement est même supérieur au salaire maximal des enseignants. C'est le cas dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, au Canada, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), aux États-Unis, en Finlande, en Islande, en Israël, en Italie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Slovaquie (voir le graphique D3.4).

De même, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement est plus élevé que celui des enseignants dans tous les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement est supérieur de 48 % en moyenne au salaire des enseignants (ayant les qualifications les plus courantes) au sommet de l'échelle barémique dans les pays et économies de l'OCDE. Toutefois, le salaire maximal des chefs d'établissement représente plus du double du salaire statutaire des enseignants au sommet de l'échelle barémique en Angleterre

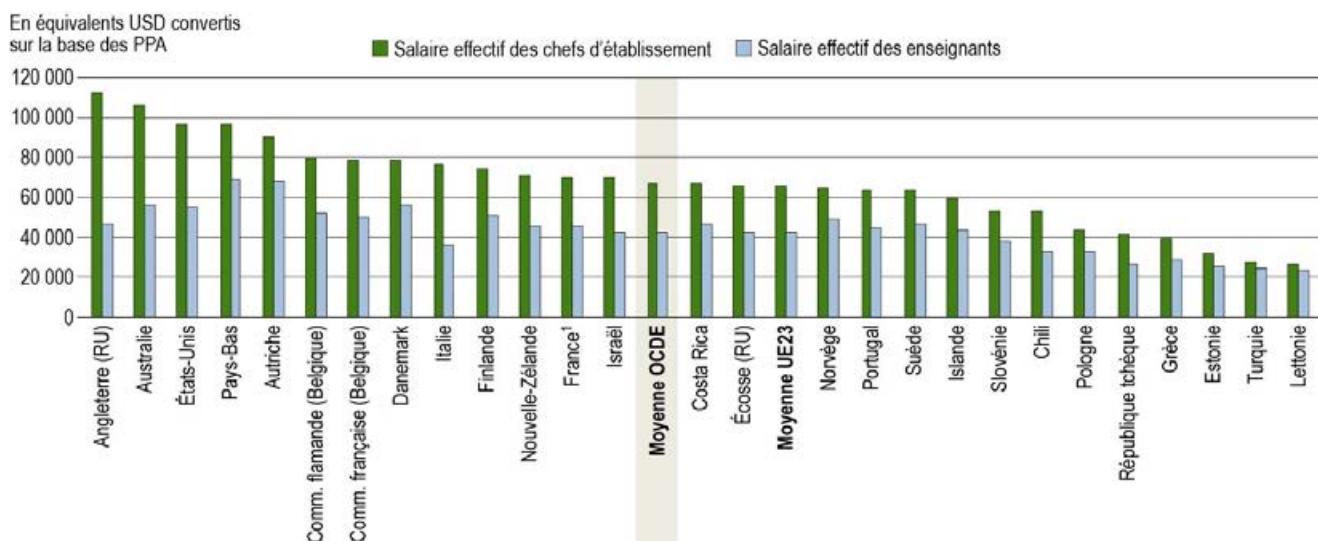
(Royaume-Uni), au Chili, en Colombie, en Écosse (Royaume-Uni), en Hongrie, en Islande et au Mexique (voir le graphique D3.4).

Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement

Contrairement au salaire statutaire, le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement peut comprendre des avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats, ainsi que les montants versés pendant les vacances, les congés de maladie et d'autres avantages salariaux (voir la section « Définitions » à la fin de cet indicateur). Ces primes et avantages peuvent représenter un complément considérable au salaire de base. Le salaire effectif moyen est influencé par la mesure dans laquelle le système de rémunération prévoit le versement de primes et d'allocations, en plus d'autres facteurs tels que l'ancienneté ou le niveau de qualification. Les différences entre le salaire statutaire et le salaire effectif moyen sont également liées à la répartition des enseignants par ancienneté et niveau de qualification, ces deux facteurs ayant une incidence sur le niveau de salaire des enseignants.

Graphique D3.5. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2017)

Salaire effectif annuel des enseignants et des chefs d'établissements dans le réseau public, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. L'année de référence n'est pas 2017. Consulter le tableau D3.4 pour de plus amples informations.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire effectif des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2019), tableau D3.4. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933980013>

Dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 36 247 USD dans l'enseignement préprimaire, à 40 580 USD dans l'enseignement primaire, à 42 553 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 45 803 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le salaire effectif des chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 61 791 USD dans l'enseignement primaire, à 66 534 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 72 081 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.4) (voir la variation internationale dans l'encadré D3.2).

Parmi les 28 pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles dans au moins un niveau d'enseignement à la fois sur le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif et le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans, le salaire effectif est supérieur de 10 % au salaire statutaire dans un sixième des pays dans l'enseignement préprimaire et dans un tiers des pays dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Le salaire effectif des chefs d'établissement est plus élevé que celui des enseignants et la rémunération augmente avec le niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 52 % à celui des enseignants dans l'enseignement primaire. La rémunération s'établit à 56 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 57 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La différence de salaire effectif entre les chefs d'établissement et les enseignants varie fortement entre les pays et les niveaux d'enseignement. Les pays et les économies où la rémunération des chefs d'établissement est la plus élevée par comparaison avec les enseignants sont l'Angleterre (Royaume-Uni) (dans l'enseignement secondaire) et en Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), où les chefs d'établissement gagnent deux fois plus que les enseignants. Leur rémunération est la moins élevée par comparaison avec les enseignants, moins de 25 % de plus, en Estonie (dans l'enseignement primaire et secondaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en Lettonie (dans le premier cycle de l'enseignement primaire), en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) et en Turquie. Dans d'autres pays, le salaire des chefs d'établissement est nettement plus élevé que celui des enseignants dans l'enseignement secondaire, tandis que la différence est plus modérée dans l'enseignement primaire. Au Danemark par exemple, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 28 % à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire, mais il y est supérieur de 40 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 59 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Lettonie, la différence entre les deux fonctions est nettement plus importante dans l'enseignement préprimaire et primaire que dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.4).

Encadré D3.2. Variation infranationale du salaire des enseignants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire

Les salaires statutaires des enseignants varient parfois en fonction du niveau d'enseignement et de l'ancienneté. Ils varient parfois aussi sensiblement entre les entités infranationales des pays, en particulier dans les pays fédéraux où les normes salariales sont définies à l'échelle infranationale. Cette variation est décrite dans quatre pays (la Belgique, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) dont les données infranationales sont disponibles.

Dans ces quatre pays, les salaires statutaires varient dans une mesure différente entre les entités infranationales en fonction de l'ancienneté des enseignants. Selon les chiffres de 2018, le salaire des enseignants belges en poste dans l'enseignement primaire en début de carrière varie de 3 % seulement (1 101 USD) : il s'élève à 36 589 USD en Communauté française et à 37 690 USD en Communauté flamande. À titre de comparaison, c'est au Canada que le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire en début de carrière varie le plus entre les entités infranationales : 80 % (25 710 USD) ; il est compris entre 32 279 USD au Québec et 57 989 USD dans les Territoires du Nord-Ouest. Des tendances similaires s'observent au sujet du salaire des enseignants débutants dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

En Belgique, les différences de salaire statutaire entre les entités infranationales restent relativement uniformes à tous les niveaux d'enseignement et aux divers stades de la carrière des enseignants. Au Canada et au Royaume-Uni en revanche, les différences de salaire entre les entités infranationales sont plus importantes en début de carrière qu'à l'échelon maximum du barème. Au Royaume-Uni par exemple, le salaire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie de 23 % (6 583 USD) entre les entités

infranationales en début de carrière, où il est compris entre 28 186 USD et 34 769 USD, mais de 6 % (2 728 USD) à l'échelon maximal du barème, où il est compris entre 46 227 USD et 48 956 USD. Aux États-Unis, aucune tendance nette ne se dégage au sujet de la variation du salaire statutaire entre les entités infranationales selon les différents niveaux d'enseignement et stades de la carrière. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire varie le moins en début de carrière, où il est compris entre 34 243 USD et 59 927 USD (soit une différence de 75 % [25 684 USD]) et le plus à l'échelon maximal du barème, où il est compris entre 54 081 USD et 110 661 USD (soit une différence de 105 % [56 580 USD]).

Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie sensiblement aussi entre les entités infranationales dans trois pays (en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni) dont les données de 2017 sont disponibles. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le salaire effectif varie nettement plus entre les entités infranationales chez les chefs d'établissement que chez les enseignants. Au Royaume-Uni, le salaire des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est compris (dans les entités infranationales dont les données sont disponibles) entre 42 474 USD en Écosse et 51 307 USD en Irlande du Nord, soit une différence de 21 % (8 832 USD). Par comparaison, le salaire des chefs d'établissement est compris entre 66 023 USD en Écosse et 111 801 USD en Angleterre, soit une différence de 69 % (45 778 USD). Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie nettement moins entre les entités infranationales en Belgique. Le salaire des chefs d'établissement en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est compris entre 92 707 USD en Communauté française et 94 989 USD en Communauté flamande, soit une différence de 2 % (2 283 USD).

La mesure dans laquelle le salaire effectif (des enseignants et des chefs d'établissement) varie entre les entités infranationales diffère aussi selon le niveau d'enseignement. Au Royaume-Uni (dans les entités infranationales dont les données sont disponibles), le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie davantage entre les entités infranationales dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Aux États-Unis, le salaire effectif varie le plus entre les entités infranationales dans l'enseignement primaire chez les enseignants, mais dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire chez les chefs d'établissement.

Source : Base de données de *Regards sur l'éducation*, <http://stats.oecd.org>.

Différences de salaire effectif entre les enseignants et les chefs d'établissement et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire

En matière de recrutement de profils hautement qualifiés, les systèmes d'éducation sont en concurrence avec d'autres secteurs d'activité. Selon une étude, le salaire et les débouchés influent considérablement sur l'attractivité de la profession d'enseignant (Johnes et Johnes, 2004^[2]). Le salaire des enseignants par rapport à celui d'autres professions (requérant un niveau de formation similaire) et l'augmentation probable de la rémunération ont énormément d'influence sur la décision des diplômés de devenir enseignants et de le rester. Les perspectives professionnelles des chefs d'établissement et leur salaire relatif donnent aussi des indices sur les carrières qui s'offrent aux enseignants et sur la rémunération à laquelle ils peuvent s'attendre à plus long terme.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, il faut un diplôme de l'enseignement tertiaire pour devenir enseignant, puis chef d'établissement à tous les niveaux d'enseignement ; en d'autres termes, l'alternative probable à la formation d'enseignant est une autre formation tertiaire. Pour comparer les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail entre les pays, le salaire effectif est donc rapporté à la rémunération des autres diplômés de l'enseignement tertiaire, en l'occurrence les diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année (voir les données par groupe d'âge et par sexe dans l'encadré D3.3). Par ailleurs, pour garantir que la comparaison entre les pays n'est pas faussée par des différences de pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre le corps enseignant et les autres professions, le salaire effectif des

enseignants est rapporté à la moyenne pondérée de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (la rémunération de ceux-ci est pondérée en fonction du pourcentage d'enseignants diplômés de l'enseignement tertiaire) (voir la répartition des enseignants et des chefs d'établissement entre les niveaux de formation dans les tableaux X2.11a et X2.11b à l'annexe 2).

Encadré D3.3. Comparaison du salaire des enseignants et des actifs occupés à niveau égal de formation

Les différences de salaire effectif entre les enseignants et les enseignantes sont minimales : elles sont favorables aux hommes et inférieures ou égales à 3 % en moyenne dans l'enseignement primaire et secondaire. Des différences plus marquées entre les sexes ressortent cependant de la comparaison de la rémunération entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge des 25-64 ans. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans, les enseignants perçoivent un salaire effectif qui représente entre 73 % (dans l'enseignement primaire) et 83 % (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) de la rémunération d'autres diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année. Par comparaison avec la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire, le salaire effectif des enseignantes est supérieur de 31 % à 40 % à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. Ce ratio plus favorable aux enseignantes montre que par comparaison avec d'autres professions, la profession d'enseignant semble attirer plus les femmes que les hommes, mais il est aussi révélateur de la persistance des inégalités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail (voir les tableaux D3.2 et D3.4).

Des données sur la répartition des enseignants par niveau de formation qui sont ventilées par sexe (et par groupe d'âge) ont été recueillies lors d'une enquête en 2018. Elles ont permis de déterminer le salaire effectif des enseignants en pourcentage de la rémunération moyenne pondérée des actifs occupés ayant le même niveau de formation dans un petit nombre de pays. Cette comparaison montre la variation du salaire effectif des enseignants en pourcentage de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire par niveau de formation et selon le sexe.

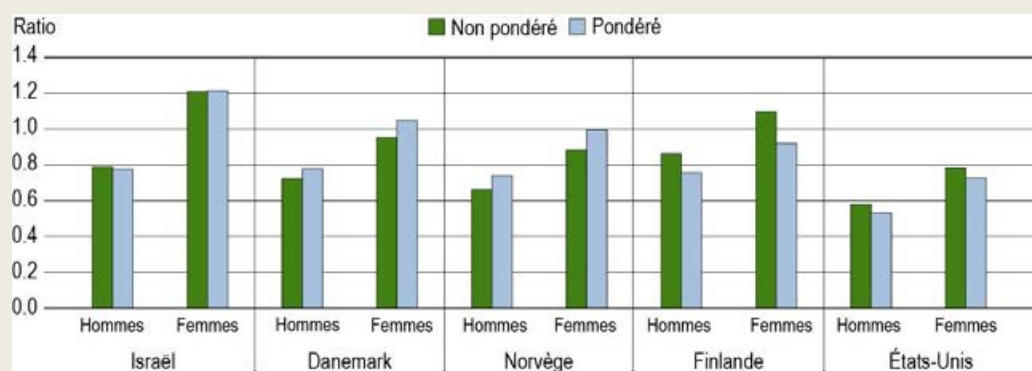
Parmi les cinq pays dont les données sur le premier cycle de l'enseignement secondaire sont disponibles, les ratios pondérés révèlent un impact sur le salaire relatif, ce qui indique que la répartition entre les niveaux de formation ou les niveaux de salaire n'est pas la même chez les enseignants que chez les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire. Toutefois, cet impact peut entraîner l'augmentation ou la diminution du salaire relatif. Ces ratios montrent aussi que le salaire varie moins chez les femmes que chez les hommes entre les enseignants et les actifs occupés. Dans les pays à l'étude, les enseignantes en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire gagnent en moyenne entre 73 % et 121 % de la rémunération des femmes ayant le même niveau de formation. Par contraste, les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire gagnent entre 53 % et 78 % de la rémunération des hommes ayant le même niveau de formation (voir le graphique D3.a).

En moyenne, le salaire effectif est plus élevé de 35 % à 37 % chez les enseignants plus âgés (les 55-64 ans) que chez les enseignants plus jeunes (les 25-34 ans) dans l'enseignement primaire et secondaire, mais la différence de salaire entre les groupes d'âge varie considérablement entre les pays et économies. La différence est inférieure à 20 % à tous les niveaux d'enseignement en Australie, en Lettonie, en Norvège et en Suède, mais égale ou supérieure à 60 % en Autriche, en Grèce, en Israël et au Portugal (voir le tableau D3.4).

La comparaison de la rémunération entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire montre qu'en dépit de l'accroissement du salaire chez les enseignants plus âgés, la rémunération évolue à un rythme moins soutenu dans ce corps de métier que dans les autres et que la profession

d'enseignant perd de son attractivité l'âge venant. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, l'écart de salaire effectif entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé – de 10 points de pourcentage environ – chez les 25-34 ans que chez les 55-64 ans. Ce différentiel salarial varie toutefois fortement entre les pays. Au Chili, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Lettonie, les enseignants plus âgés en poste dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire perçoivent un salaire effectif supérieur à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire.

Graphique D3.a. Salaire effectif des enseignants par comparaison avec les revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le sexe (2018)



Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire relatif pondéré des enseignantes.

Source : OCDE (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933980032>

La comparaison du salaire entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire peut être biaisée par des différences de niveau de formation ou de salaire entre les deux groupes selon l'âge. Des données sur la répartition des enseignants entre les niveaux de formation par groupe d'âge sont disponibles dans quelques pays. Elles permettent de calculer le salaire relatif des enseignants par groupe d'âge, ce qui neutralise les différences dans la répartition des enseignants et des actifs occupés entre les niveaux de formation. Comme dans la comparaison entre les sexes, cela a un impact sensible sur le salaire relatif des enseignants par groupe d'âge. Cet impact peut entraîner l'augmentation ou la diminution du salaire relatif ; l'ampleur de la variation diffère entre les groupes d'âge. Dans les pays à l'étude, le salaire relatif des enseignants évolue de la même façon dans les groupes d'âge. Chez les jeunes (les 25-34 ans), les enseignants gagnent entre 66 % et 110 % de la rémunération des actifs occupés ayant le même niveau de formation. Chez les plus âgés (les 45-54 ans), ils gagnent entre 52 % et 89 % de la rémunération des actifs occupés ayant le même niveau de formation.

Parmi les 22 pays et économies dont les données (d'au moins un niveau d'enseignement) sont disponibles, le salaire effectif des enseignants représente moins de 65 % de la rémunération des actifs occupés aussi instruits aux États-Unis et en République tchèque (dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire). Le salaire effectif des enseignants dépasse la rémunération des actifs occupés aussi instruits dans quelques pays seulement. Le salaire effectif des enseignants est équivalent à celui des actifs occupés aussi instruits en Communauté flamande de Belgique dans l'enseignement préprimaire et l'enseignement primaire et y est supérieur de 15 % dans l'enseignement préprimaire et de 47 à 60 % dans l'enseignement primaire et secondaire en Lettonie (voir le tableau D3.2a).

Comme peu de pays disposent de données sur le salaire relatif des enseignants, un second indicateur compare le salaire effectif de tous les enseignants à la rémunération des autres diplômés de l'enseignement tertiaire

(niveau 5, 6 7 ou 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année (voir la section « Méthodologie »). Selon ce second indicateur, le salaire effectif des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement par rapport aux actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire. Les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire gagnent en moyenne 78 % de la rémunération moyenne des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les enseignants gagnent 84 % de cette rémunération de référence dans l'enseignement primaire, 88 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 93 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.2a).

Dans la quasi-totalité des pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire effectif des enseignants est inférieur à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement ou presque. Le salaire relatif des enseignants est le moins élevé dans l'enseignement préprimaire en République slovaque, où les enseignants gagnent 50 % de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, dans l'enseignement primaire aux États-Unis (où ils en gagnent 63 %) et dans l'enseignement primaire et secondaire en République tchèque (où ils en gagnent entre 64 % et 66 %). Dans certains pays toutefois, les enseignants gagnent plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement (au Costa Rica, en Lettonie et au Portugal) ou uniquement à certains niveaux enseignement (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Communautés flamande et française de Belgique et en Finlande et dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne). En Lettonie et au Portugal, les enseignants gagnent au moins 30 % de plus que les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (voir le tableau D3.2a et le graphique D3.1).

Les chefs d'établissement gagnent plus que les enseignants, mais contrairement à ceux-ci, ils gagnent plus que les actifs occupés tous niveaux d'enseignement confondus. L'écart salarial tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. Parmi les 17 pays économies dont les données sont disponibles (au sujet d'un niveau d'enseignement au moins), les chefs d'établissement n'accusent un salaire effectif inférieur en moyenne de 5 % au moins à la rémunération des actifs occupés ayant le même niveau de formation s'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire qu'en Estonie, en Finlande et en Norvège. Par contraste, ils gagnent au moins 40 % de plus que les actifs occupés en Communauté flamande de Belgique (dans l'enseignement préprimaire et primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Angleterre (Royaume-Uni) (dans l'enseignement secondaire), en Lettonie et en Nouvelle-Zélande (dans l'enseignement primaire et secondaire). Les chefs d'établissement en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent deux fois plus que les actifs occupés ayant le même niveau de formation en Lettonie.

Comme dans le cas des enseignants, les données sur le salaire relatif des chefs d'établissement ne sont disponibles que dans quelques pays. C'est pourquoi un deuxième indicateur rapporte le salaire effectif de tous les chefs d'établissement à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, les chefs d'établissement gagnent 25 % de plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire dans l'enseignement primaire, 34 % de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 43 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les chefs d'établissement ne gagnent moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire qu'au Danemark (dans l'enseignement préprimaire), en Estonie (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en Norvège (dans l'enseignement préprimaire), en République tchèque (dans l'enseignement préprimaire) et en Turquie (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire).

Formation du salaire de base et autres compléments : incitations et allocations

Le salaire statutaire des enseignants, qui est basé sur des barèmes, n'est qu'une composante de leur rémunération totale. Les systèmes d'éducation accordent aussi aux enseignants et aux chefs d'établissement des compléments, des primes, des incitations et autres. Il peut s'agir d'avantages en espèces ou en nature, par exemple la réduction du temps d'enseignement ; les décisions relatives aux critères retenus dans la formation du salaire de base sont prises à des niveaux différents (voir les tableaux D3.8 et D3.12, disponibles en ligne).

Les critères relatifs à ces avantages varient selon les pays. Dans la grande majorité des pays, les missions principales des enseignants (enseigner, préparer les cours, superviser les élèves et corriger leurs copies, participer aux travaux administratifs, communiquer avec les parents et collaborer avec des collègues) sont rarement prises en considération dans l'octroi de primes ou de compléments de salaire (voir le tableau D3.7, disponible en ligne). Les enseignants peuvent avoir à assumer certaines responsabilités ou à effectuer certaines tâches sans compensation (voir les tâches et responsabilités des enseignants dans l'indicateur D4). Les enseignants qui assument d'autres responsabilités peuvent toutefois souvent prétendre à une compensation sous une forme ou sous une autre.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants qui participent à des activités relatives à la gestion de leur établissement en plus de leur charge d'enseignement ont droit à une compensation dans deux tiers des pays et économies dont les données sont disponibles.

Il est également courant d'accorder des compléments de salaire, annuels ou ponctuels, aux enseignants qui s'occupent de plus de classes ou qui donnent plus de cours que prévu dans leur contrat de travail à temps plein, qui sont professeurs principaux ou qui s'acquittent de missions spéciales, par exemple celles relatives à la formation des futurs enseignants (voir le tableau D3.7, disponible en ligne).

Des compléments de salaire ponctuels ou annuels ou une augmentation du salaire de base sont également accordés aux enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui se distinguent par une performance remarquable dans la moitié environ des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les enseignants peuvent aussi recevoir des primes s'ils enseignent dans des conditions particulières, par exemple s'ils prennent en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation dans des établissements classiques ou qu'ils sont en poste dans des régions reculées ou dans des quartiers huppés ou défavorisés (voir le tableau D3.7, disponible en ligne).

Des compensations peuvent également être accordées aux chefs d'établissement en fonction de certains critères, mais dans un éventail de tâches et de responsabilités plus restreint que celui des enseignants. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, quelques pays et économies seulement ne proposent pas de telles compensations aux chefs d'établissement : l'Autriche, la Communauté française de Belgique et le Portugal (voir le tableau D3.11, disponible en ligne).

Près d'un tiers des 31 pays dont les données sont disponibles accordent une compensation aux chefs d'établissement qui font des heures supplémentaires ou qui participent à des tâches de gestion en plus de leurs responsabilités normales de chef d'établissement. Dans la moitié environ des pays, à savoir en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Autriche, au Chili, en Communauté française de Belgique, en Corée, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, en Pologne au Portugal, en Slovénie et en Suisse, les enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires reçoivent une compensation, contrairement aux chefs d'établissement qui ne peuvent prétendre à aucune compensation (voir le tableau D3.11, disponible en ligne). La compensation reçue par les enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires varie entre ces pays. Dans certains pays, comme en Grèce, un certain nombre de ces responsabilités et tâches font partie intégrante de la fonction d'enseignant et de chef d'établissement et ne donnent droit à aucune forme de compensation supplémentaire.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement qui se distinguent par une performance remarquable peuvent prétendre à une prime au même titre que les enseignants dans plus d'un tiers des pays et économies dont les données sont disponibles. Toutefois, la performance remarquable vaut une prime aux enseignants, mais pas aux chefs d'établissement en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, au Chili, en Israël et en Turquie. C'est l'inverse en Colombie, en Espagne et en France, où les chefs d'établissement, mais pas les enseignants, peuvent recevoir une prime s'ils se distinguent par une performance remarquable. En France par exemple, les chefs d'établissement reçoivent tous les trois ans une partie de leur prime en fonction des résultats obtenus lors d'un entretien professionnel (voir les tableaux D3.11 et D3.7, disponibles en ligne).

Le fait de travailler dans une région défavorisée, reculée ou chère peut valoir un complément de salaire aux enseignants et aux chefs d'établissement dans la moitié des pays ; ce n'est pas le cas en Australie, où cette prime est réservée aux enseignants (voir les tableaux D3.11 et D3.7, disponibles en ligne).

Définitions

Par **enseignants**, on entend le personnel qualifié impliqué directement dans l'instruction des élèves. Cette catégorie englobe les enseignants, les enseignants dispensant un enseignement spécialisé et ceux qui prennent en charge des élèves constituant une classe entière dans une salle de classe ou des élèves réunis en petits groupes dans une salle spécialisée ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local.

Par **chefs d'établissement**, on entend toutes les personnes dont la fonction principale ou majeure est de diriger un établissement d'enseignement ou un groupe d'établissements d'enseignement, seules ou au sein d'un organe administratif tel qu'un conseil de direction. Le chef d'établissement est le responsable principal de la direction, de la gestion et de l'administration d'un établissement d'enseignement.

Par **salaire effectif des enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans**, on entend le salaire annuel moyen, avant impôt, que perçoivent les enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein. Du point de vue des salariés, il s'agit du salaire brut, car il inclut la part leurs cotisations de sécurité sociale et de retraite (même si elle est déduite automatiquement par l'employeur de leur salaire brut). Les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite ne sont en revanche pas incluses. Sont également inclus dans le salaire effectif les avantages financiers tels que les primes au titre de la fonction de chef d'établissement, les primes annuelles et les primes au titre des résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les revenus d'autres sources, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers et autres, qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant ou de chef d'établissement, ne sont pas inclus.

La **rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire** correspond à la rémunération annuelle moyenne des diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année.

Le **salaire maximal** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein (et ayant un niveau de qualification reconnu dans le système de rémunération).

Le **salaire des enseignants après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel prévu des enseignants travaillant à temps plein. Le salaire statutaire correspond au salaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif dont le niveau de qualification est reconnu par le système de rémunération (qualifications minimales requises pour enseigner, qualifications les plus courantes ou qualifications maximales).

Le **salaire des enseignants en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut en début de carrière des enseignants travaillant à temps plein qui ont un niveau de qualification reconnu par le système de rémunération (qualifications minimales requises pour enseigner ou qualifications les plus courantes).

Le **salaire statutaire** est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant de l'impôt sur le revenu.

Méthodologie

Les données sur les salaires des enseignants en poste dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se rapportent uniquement à la filière générale.

Les salaires sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée telles qu'elles figurent dans la Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux. La période de référence du salaire statutaire des enseignants s'étend du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et celle de leur salaire effectif, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le salaire statutaire est converti sur la base des PPA de 2017/18 et le salaire effectif, sur la base des PPA de 2016/17, sauf dans quelques pays de l'hémisphère Sud (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple) où l'année scolaire va de janvier à décembre. Dans ces pays, l'année de référence est l'année civile (2018 ou 2017). Les tableaux indiquant les salaires en devise nationale figurent à l'annexe 2. Concernant l'évolution des salaires des enseignants présentée dans le tableau D3.5a et le tableau D3.5b (disponible en ligne), les salaires sont convertis aux prix de 2005 au moyen du déflateur de la consommation privée.

Dans la plupart des pays, les qualifications les plus courantes des enseignants sont déterminées sur la base du principe de la majorité absolue (et correspondent aux qualifications du pourcentage le plus élevé d'enseignants).

Dans le tableau D3.2a, les ratios entre le salaire des enseignants et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année sont calculés sur la base de la rémunération annuelle moyenne pondérée des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (les quatre premières colonnes contiennent des données concernant les enseignants et les quatre dernières concernant les chefs d'établissement). Le coefficient de pondération de chaque pays est déterminé sur la base du pourcentage d'enseignants et de chefs d'établissement diplômés de chaque niveau de l'enseignement tertiaire (voir les tableaux X2.11a et X2.11b à l'annexe 2). Les ratios sont calculés dans les pays dont ces données sont disponibles. La rémunération des actifs occupés qui se rapporte à une année de référence autre que 2017 à laquelle correspond le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est ajustée à l'année de référence 2017 à l'aide d'un déflateur. Tous les autres ratios indiqués dans le tableau D3.2a et le tableau D3.2c (disponible en ligne) sont calculés sur la base de tous les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, et non sur la base de moyennes pondérées. La rémunération des actifs occupés correspond à celle de tous les actifs occupés, y compris les enseignants, durant la période de référence. Comme les enseignants représentent une part importante des actifs occupés dans la plupart des pays, leur niveau de salaire peut affecter les revenus du travail moyens des actifs occupés. La même procédure a été utilisée dans le tableau D3.2b (disponible en ligne), mais les ratios ont été calculés sur la base du salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif, et non sur la base de leur salaire effectif.

Voir le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018* (OCDE, 2019^[3]) pour de plus amples informations. Voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Source

Les données sur le salaire et les primes des enseignants et des chefs d'établissement proviennent de la collecte de données sur la rémunération des enseignants et des chefs d'établissement menée conjointement par l'OCDE et Eurydice en 2018. Elles se rapportent aux années scolaires 2017/18 (salaire statutaire) et 2016/17 (salaire effectif) et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics. Les données sur la rémunération des actifs occupés proviennent de la collecte de données habituelle du réseau LSO (*Labour Market and Social Outcomes of Learning*) de l'OCDE, qui est chargé d'élaborer les données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

- Johnes, G. et J. Johnes (2004), *International Handbook on the Economics of Education*, Edward Elgar, Cheltenham, UK; Northampton, MA. [2]
- OCDE (2019), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018: Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305380-fr>. [3]
- OCDE (2006), *Le rôle crucial des enseignants: Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>. [1]

Tableaux de l'indicateur D3

- Tableau D3.1a** Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2018)
- WEB Tableau D3.1b** Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à un niveau d'enseignement donné (2018)
- WEB Tableau D3.1c** Salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant (2018)
- Tableau D3.2a** Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2018)
- WEB Tableau D3.2b** Salaire statutaire des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2018)
- WEB Tableau D3.2c** Salaire statutaire des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge et le sexe (2017)
- WEB Tableau D3.2d** Salaire statutaire des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2018)
- WEB Tableau D3.3a** Comparaison du salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à un niveau d'enseignement donné (2018)
- WEB Tableau D3.3b** Comparaison du salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant pendant l'année de référence (2018)
- Tableau D3.4** Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement, selon le groupe d'âge et le sexe (2017)
- WEB Tableau D3.5a** Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2018, sur la base des qualifications les plus courantes à différentes étapes de leur carrière
- WEB Tableau D3.5b** Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2018, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant

- WEB Tableau D3.6** Salaire statutaire des enseignants en début de carrière/à l'échelon maximum, sur la base des qualifications minimales/maximales (2018)
- WEB Tableau D3.7** Critères utilisés pour le calcul du salaire de base et de toute autre rémunération supplémentaire versés aux enseignants des établissements publics, à tous les niveaux d'enseignement (2018)
- WEB Tableau D3.8** Niveau de l'exécutif statuant sur les critères retenus dans la formation du salaire de base et des compléments de salaire versés aux enseignants, selon le niveau d'enseignement (2018)
- WEB Tableau D3.9** Structure du système de rémunération des chefs d'établissement (2018)
- Tableau D3.10** Salaire statutaire minimum/maximum des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2018)
- WEB Tableau D3.11** Critères utilisés pour le calcul du salaire de base et de toute autre rémunération supplémentaire versés aux chefs d'établissement des établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2018)
- WEB Tableau D3.12** Niveau de l'exécutif statuant sur les critères retenus dans la formation du salaire de base et des compléments de salaire versés aux chefs d'établissement, selon le niveau d'enseignement (2018)

Date butoir pour les données : 19 juillet 2019. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne sur : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>. D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org/>).

StatLink : <https://doi.org/10.1787/888933981229>

Tableau D3.1a. Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2018)

Salaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée

OCDE	Pays	Préprimaire				Primaire				Premier cycle du secondaire, filière générale				Deuxième cycle du secondaire, filière générale			
		Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Australie	44 729	63 277	63 277	65 706	44 287	63 277	63 098	65 421	44 247	63 393	63 393	65 560	44 247	63 393	63 393	65 560	
Autriche	m	m	m	m	42 702	46 582	51 788	76 160	42 277	48 872	54 406	81 311	41 918	52 888	59 626	86 639	
Canada	m	m	m	m	39 937	64 561	67 301	67 301	39 937	64 561	67 301	67 301	39 937	64 561	67 301	67 301	
Chili	23 747	29 318	34 577	44 107	23 747	29 318	34 577	44 107	23 747	29 318	34 577	44 107	24 555	30 396	35 763	45 723	
Colombie	19 624	35 788	35 788	41 156	19 624	35 788	35 788	41 156	19 624	35 788	35 788	41 156	19 624	35 788	35 788	41 156	
République tchèque	20 472	21 250	21 768	24 273	21 854	23 236	24 273	28 678	21 854	23 323	24 359	28 851	21 854	23 323	24 359	28 765	
Danemark	44 039	49 675	49 675	49 675	48 989	53 943	57 206	57 206	49 482	54 756	58 349	58 349	46 383	60 278	60 278	60 278	
Estonie	a	a	a	a	22 178	a	a	a	22 178	a	a	a	22 178	a	a	a	
Finlande ¹	30 027	32 651	32 871	32 871	33 916	39 525	42 180	44 711	36 629	42 688	45 555	48 288	38 842	46 966	49 175	52 126	
France ²	30 872	35 290	37 700	54 503	30 872	35 290	37 700	54 503	32 492	36 910	39 320	56 283	32 492	36 910	39 320	56 283	
Allemagne	m	m	m	m	60 507	70 678	74 486	79 355	67 163	77 499	80 993	88 214	70 749	81 584	85 206	96 736	
Grèce	19 825	23 638	26 198	38 804	19 825	23 638	26 198	38 804	19 825	23 638	26 198	38 804	19 825	23 638	26 198	38 804	
Hongrie	14 545	19 635	21 090	27 635	14 545	19 635	21 090	27 635	16 161	19 635	21 090	27 635	16 161	21 817	23 433	30 705	
Islande	37 367	39 324	41 400	41 400	38 336	40 293	42 368	42 368	38 336	40 293	42 368	42 368	37 335	42 029	46 228	48 379	
Irlande	m	m	m	m	36 553	55 755	61 534	70 967	36 553	57 748	62 135	71 568	36 553	57 748	62 135	71 568	
Israël	24 352	31 149	35 025	64 096	21 276	28 132	31 532	53 639	21 389	30 099	34 860	56 000	22 629	30 132	33 449	54 969	
Italie	30 403	33 389	36 604	44 468	30 403	33 389	36 604	44 468	32 725	36 197	39 840	48 833	32 725	37 068	40 952	51 045	
Japon	m	m	m	m	30 560	43 658	51 339	63 562	30 560	43 658	51 339	63 562	30 560	43 658	51 321	65 238	
Corée	32 485	48 959	57 179	90 911	32 485	48 959	57 179	90 911	32 548	49 021	57 242	90 973	31 799	48 273	56 493	90 225	
Lettonie	14 494	a	a	a	14 494	a	a	a	14 494	a	a	a	14 494	a	a	a	
Lituanie	12 930	13 917	14 236	14 840	20 255	20 511	21 084	21 721	20 255	20 511	21 084	21 721	20 255	20 511	21 084	21 721	
Luxembourg ³	74 400	96 224	108 624	131 440	74 400	96 224	108 624	131 440	84 320	105 400	116 312	146 568	84 320	105 400	116 312	146 568	
Mexique	20 851	26 364	33 076	41 693	20 851	26 364	33 076	41 693	26 560	33 598	42 316	53 262	50 775	58 726	62 678	62 678	
Pays-Bas	42 133	53 654	63 413	67 147	42 133	53 654	63 413	67 147	43 132	66 101	76 006	88 464	43 132	66 101	76 006	88 464	
Nouvelle-Zélande ⁴	m	m	m	m	30 890	47 311	47 311	47 311	31 392	47 950	47 950	47 950	31 894	48 589	48 589	48 589	
Norvège	34 886	40 645	40 645	42 333	38 559	47 387	47 387	50 883	38 559	47 387	47 387	50 883	46 914	51 838	51 838	57 374	
Pologne	16 140	21 639	26 428	27 549	16 140	21 639	26 428	27 549	16 140	21 639	26 428	27 549	16 140	21 639	26 428	27 549	
Portugal	33 516	40 791	43 279	72 369	33 516	40 791	43 279	72 369	33 516	40 791	43 279	72 369	33 516	40 791	43 279	72 369	
République slovaque ⁵	13 705	15 084	15 762	16 995	15 339	18 418	21 553	23 242	15 339	18 418	21 553	23 242	15 339	18 418	21 553	23 242	
Slovénie ⁵	28 031	33 333	40 591	46 922	28 031	34 563	42 111	50 539	28 031	34 563	42 111	50 539	28 031	34 563	42 111	50 539	
Espagne	40 813	44 121	47 107	57 983	40 813	44 121	47 107	57 983	45 509	49 340	52 506	64 473	45 509	49 340	52 506	64 473	
Suède ^{6, 5}	38 489	40 655	41 839	45 315	39 131	44 135	45 636	52 346	40 348	44 904	47 323	53 885	40 823	46 508	47 470	54 931	
Suisse	54 388	67 921	m	82 663	58 017	72 235	m	88 308	65 010	82 222	m	99 703	73 250	94 095	m	112 286	
Turquie	25 955	26 956	28 545	32 953	25 955	26 956	28 545	32 953	25 955	26 956	28 545	32 953	25 955	26 956	28 545	32 953	
États-Unis ^{6, 5}	39 506	54 044	65 728	72 886	40 067	55 040	62 404	68 712	40 602	55 796	64 467	69 586	41 430	55 840	64 426	72 498	
Economies																	
Comm. flamande (Belgique)	37 690	47 265	53 213	65 110	37 690	47 265	53 213	65 110	37 690	47 265	53 213	65 110	47 024	59 935	68 350	82 374	
Comm. française (Belgique)	36 589	45 752	51 511	63 030	36 589	45 752	51 511	63 030	36 589	45 752	51 511	63 030	45 518	58 020	66 167	79 746	
Angleterre (RU)	29 040	a	48 956	48 956	29 040	a	48 956	48 956	29 040	a	48 956	48 956	29 040	a	48 956	48 956	
Ecosse (RU)	34 769	46 227	46 227	46 227	34 769	46 227	46 227	46 227	34 769	46 227	46 227	46 227	34 769	46 227	46 227	46 227	
Moyenne OCDE	31 276	39 264	42 078	51 484	33 058	42 896	45 947	55 364	34 230	44 784	47 675	57 990	35 859	47 332	49 804	60 677	
Moyenne UE23	30 615	37 589	41 354	48 806	32 987	41 590	45 748	54 354	34 261	43 735	47 772	57 403	35 104	45 894	49 875	60 005	
Partenaires																	
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil	14 775	m	m	m	14 775	m	m	m	14 775	m	m	m	14 775	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	24 238	28 552	30 709	37 179	24 238	28 552	30 709	37 179	25 251	29 746	31 994	38 736	25 251	29 746	31 994	38 736	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : La définition des qualifications les plus courantes parmi les enseignants se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Les qualifications les plus courantes sont définies pour chacune des quatre étapes de carrière incluses dans ce tableau. Consulter l'encadré D3.2, l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org/>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Les données relatives aux enseignants du préprimaire incluent le salaire des enseignants des jardins d'enfants, qui sont majoritaires.
2. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire.
3. Inclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par l'employeur.
4. Exclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par le salarié.
5. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle. (En Slovénie, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales.)
6. Salaire effectif de base.

Source : OCDE (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979861>

Tableau D3.2a. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)

Rapport entre le salaire (sur la base du salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants et des chefs d'établissements publics et les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée) et ceux d'actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année

OCDE	Pays	Année de référence des données les plus récentes disponibles sur les revenus des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire	Ensemble des enseignants								Ensemble des chefs d'établissement							
			Salaire effectif par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire et travaillant à temps plein toute l'année (moyenne pondérée, adultes âgés de 25 à 64 ans)				Salaire effectif par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire et travaillant à temps plein toute l'année (CITE 5 à 8, adultes âgés de 25 à 64 ans)				Salaire effectif par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire et travaillant à temps plein toute l'année (moyenne pondérée, adultes âgés de 25 à 64 ans)				Salaire effectif par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire et travaillant à temps plein toute l'année (CITE 5 à 8, adultes âgés de 25 à 64 ans)			
			Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)		
Australie	2016	m	m	m	m	0.93	0.93	0.94	0.94	m	m	m	m	1.40	1.53	1.78	1.78	
Autriche	2017	m	m	m	m	0.74	0.74	0.87	0.96	a	m	m	m	m	1.04	1.15	1.40	
Canada	2016	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	2017	0.77	0.75	0.77	0.83	0.89	0.87	0.89	0.96	1.23	1.22	1.25	1.37	1.42	1.41	1.44	1.58	
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
République tchèque	2015	0.77	0.63	0.62	0.63	0.54	0.64	0.64	0.66	1.03	0.96	0.96	1.03	0.76	1.01	1.01	1.08	
Danemark	2017	m	m	m	m	0.81	0.68	0.81	0.82	0.96	0.95	1.27	1.27	1.29	0.87	1.15	1.53	
Estonie	2017	0.68	0.88	0.86	0.86	0.63	0.91	0.91	0.91	0.90	1.05	1.05	1.04	0.95	1.12	1.12	1.12	
Finlande	2016	0.73	0.76	0.84	0.94	0.66	0.89	0.98	1.11	0.89	1.06	1.22	1.26	0.83	1.23	1.42	1.49	
France	2015	0.80	0.78	0.85	0.95	0.79	0.77	0.88	0.99	m	m	m	m	1.03	1.03	1.36	1.36	
Allemagne	2017	m	0.84	0.93	0.98	m	0.91	1.00	1.06	m	m	m	m	m	m	m	m	
Grèce	2017	0.79	0.79	0.81	0.81	0.78	0.78	0.83	0.83	0.99	0.99	1.04	1.04	1.02	1.02	1.15	1.15	
Hongrie	2017	0.73	0.72	0.72	0.65	0.64	0.68	0.68	0.74	m	m	m	m	m	m	m	m	
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Israël	2017	0.83	0.83	0.86	0.87	0.85	0.88	0.96	0.94	a	1.29	1.24	1.39	m	1.60	1.56	1.65	
Italie	2015	m	m	m	m	0.65	0.65	0.66	0.71	a	m	m	m	m	1.39	1.39	1.39	
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lettonie	2017	1.15	1.47	1.51	1.60	1.05	1.35	1.40	1.50	1.71	1.84	1.71	2.04	1.60	1.72	1.60	1.91	
Lituanie	2014	m	m	m	m	0.92	0.92	0.92	0.92	m	m	m	m	m	m	m	m	
Luxembourg	2016	m	m	m	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	2017	0.75	0.75	0.89	0.89	0.71	0.71	0.89	0.89	0.99	0.99	1.21	1.21	1.00	1.00	1.25	1.25	
Nouvelle-Zélande	2017	m	0.89	0.90	0.95	m	0.86	0.88	0.95	m	1.45	1.54	1.73	m	1.30	1.38	1.50	
Norvège	2017	0.75	0.83	0.83	0.80	0.68	0.76	0.76	0.82	0.89	1.10	1.10	1.19	0.81	1.01	1.01	1.21	
Pologne	2016	0.67	0.77	0.80	0.78	0.68	0.79	0.82	0.80	0.99	1.04	1.06	1.07	1.02	1.07	1.10	1.10	
Portugal	2017	m	m	m	m	1.53	1.40	1.37	1.50	m	m	m	m	1.99	1.99	1.99	1.99	
République slovaque	2017	m	m	m	m	0.50	0.65	0.65	0.67	m	m	m	m	m	m	m	m	
Slovénie	2017	0.83	0.83	0.86	0.84	0.74	0.87	0.90	0.94	1.33	1.10	1.10	1.15	1.20	1.24	1.24	1.28	
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède	2017	0.82	0.86	0.80	0.79	0.74	0.84	0.87	0.89	1.21	1.20	1.20	1.17	1.08	1.19	1.19	1.23	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	2017	m	m	m	m	0.85	0.85	0.85	0.85	m	m	m	m	0.97	0.97	0.97	0.97	
Etats-Unis	2017	0.55	0.55	0.56	0.58	0.62	0.63	0.65	0.68	1.01	1.03	1.07	1.08	1.09	1.11	1.15	1.17	
Economies																		
Comm. flamande (Belgique)	2016	1.00	1.00	0.98	0.96	0.88	0.88	0.86	1.07	1.40	1.41	1.47	1.33	1.25	1.25	1.31	1.57	
Comm. française (Belgique)	2016	0.95	0.93	0.87	0.88	0.83	0.82	0.80	1.02	1.33	1.33	1.37	1.34	1.17	1.19	1.28	1.50	
Angleterre (RU)	2017	0.76	0.76	0.83	0.83	0.81	0.81	0.92	0.92	1.39	1.39	1.93	1.93	1.47	1.47	2.14	2.14	
Ecosse (RU)	2017	0.84	0.84	0.84	0.84	0.83	0.83	0.83	0.83	1.30	1.30	1.30	1.30	1.29	1.29	1.29	1.29	
Moyenne OCDE			m	m	m	m	0.78	0.84	0.88	0.93	m	m	m	m	1.25	1.34	1.43	
Moyenne UE23			0.82	0.85	0.88	0.89	0.78	0.85	0.89	0.95	1.17	1.21	1.28	1.30	1.16	1.24	1.34	
Partenaires																		
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	2015	m	m	m	m	0.82	0.84	0.86	0.87	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	2017	m	m	m	m	1.15	1.21	1.47	1.47	m	m	m	m	1.96	1.83	2.09	2.09	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20			m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

Source : OCDE (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979880>

Tableau D3.4. Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement, selon le groupe d'âge et le sexe (2017)

Salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et des chefs d'établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée, selon le groupe d'âge et le sexe

OCDE	Pays	Enseignants âgés de 25 à 64 ans				Chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans			
		Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
		(1)	(2)	(3)	(4)	(29)	(30)	(31)	(32)
Australie	55 283	55 312	56 196	56 196	83 169	90 774	105 703	105 703	
Autriche ¹	m	58 130	67 894	74 920	a	81 325	89 618	109 211	
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	32 837	31 968	32 690	35 169	52 108	51 849	52 922	58 219	
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	
République tchèque	22 021	26 318	26 204	27 039	31 386	41 358	41 358	44 184	
Danemark	45 882	55 227	55 793	65 272	58 715	78 304	78 304	103 525	
Estonie	17 686	25 333	25 333	25 333	26 564	31 328	31 328	31 328	
Finlande ²	34 560	46 300	51 194	57 779	43 061	64 366	73 953	77 650	
France ³	40 457	39 426	45 375	51 007	52 727	52 727	70 116	70 116	
Allemagne	m	68 747	75 904	80 483	m	m	m	m	
Grèce ¹	26 453	26 453	28 292	28 292	34 751	34 751	39 331	39 331	
Hongrie	23 850	25 393	25 393	27 648	m	m	m	m	
Islande	37 873	43 358	43 358	56 234	52 408	59 228	59 228	82 495	
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	
Israël	37 734	39 261	42 476	41 968	a	71 123	69 544	73 578	
Italie	35 647	35 647	36 363	38 815	a	76 184	76 184	76 184	
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lettonie	17 638	22 725	23 488	25 089	26 811	28 829	26 819	32 068	
Lituanie ⁴	21 264	21 264	21 264	21 264	m	m	m	m	
Luxembourg	m	m	m	m	a	a	m	m	
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	54 598	54 598	68 771	68 771	77 366	77 366	96 178	96 178	
Nouvelle-Zélande	m	44 339	45 203	48 452	m	66 711	70 675	77 079	
Norvège	43 534	48 820	48 820	53 120	51 934	64 921	64 921	78 125	
Pologne	27 064	31 535	32 688	31 796	40 320	42 572	43 561	43 669	
Portugal	49 070	44 856	44 050	48 035	63 834	63 834	63 834	63 834	
République slovaque ^{1,5}	19 053	25 170	25 170	25 678	m	m	m	m	
Slovénie	31 701	37 443	38 453	40 489	51 313	53 010	53 010	55 103	
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède ¹	39 265	44 549	46 156	47 255	57 534	63 214	63 214	65 400	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	24 187	24 187	24 187	24 187	27 561	27 561	27 561	27 561	
États-Unis ¹	52 239	53 157	54 993	57 022	91 867	93 578	96 518	98 033	
Economies									
Comm. flamande (Belgique)	53 304	53 093	52 118	64 756	75 405	75 931	79 467	94 989	
Comm. française (Belgique)	51 530	50 864	49 426	62 685	72 193	73 143	78 703	92 707	
Angleterre (RU)	41 462	41 462	46 858	46 858	76 559	76 559	111 801	111 801	
Écosse (RU) ⁶	42 474	42 474	42 474	42 474	66 023	66 023	66 023	66 023	
Moyenne OCDE	36 247	40 580	42 553	45 803	m	61 791	66 534	72 081	
Moyenne UE23	34 749	39 864	42 212	45 534	53 410	60 046	65 711	70 739	
Partenaires									
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil ⁷	22 544	22 987	23 526	23 890	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	36 514	38 410	46 477	46 477	61 824	58 020	66 215	66 215	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : Les colonnes présentant le salaire effectif moyen des enseignants ventilé par groupe d'âge (soit les colonnes 5 à 28) peuvent être consultées en ligne. Consulter l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

- Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle, (en Suède, inclut uniquement les enseignants des matières générales dans la filière professionnelle).
- Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
- Année de référence : 2016
- Inclut les enseignants sans qualification.
- Inclut le salaire des chefs d'établissement et des enseignants.
- Inclut tous les enseignants, indépendamment de leur âge.
- Année de référence : 2015.

Source : OCDE (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979899>

Tableau D3.10 Salaire statutaire minimum/maximum des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2018)

Salaire annuel des chefs d'établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée (selon le niveau d'enseignement)

OCDE	Pays	Préprimaire			Primaire			Premier cycle du secondaire, filière générale			Deuxième cycle du secondaire, filière générale		
		Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	71 345	104 807	1.47	71 345	105 761	1.48	80 717	112 073	1.39	80 717	112 073	1.39	
Autriche	m	m	m	47 674	95 799	2.01	47 674	95 799	2.01	62 859	120 319	1.91	
Canada	m	m	m	69 384	94 641	1.36	70 498	94 641	1.34	73 998	94 641	1.28	
Chili	32 496	94 717	2.91	32 496	94 717	2.91	32 496	94 717	2.91	33 614	97 950	2.91	
Colombie	21 196	92 674	4.37	21 196	92 674	4.37	25 511	96 381	3.78	25 511	96 381	3.78	
République tchèque	21 077	24 878	1.18	22 027	29 715	1.35	22 027	29 715	1.35	22 027	29 715	1.35	
Danemark	46 925	54 970	1.17	58 961	69 767	1.18	58 961	69 767	1.18	72 940	82 992	1.14	
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Finlande ¹	34 164	37 147	1.09	48 060	63 019	1.31	49 645	71 318	1.44	56 792	69 341	1.22	
France	39 014	60 305	1.55	39 014	60 305	1.55	47 048	81 524	1.73	47 048	85 540	1.82	
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Grèce	25 453	40 619	1.60	25 453	44 250	1.74	28 177	44 250	1.57	29 084	45 158	1.55	
Hongrie	23 271	50 179	2.16	23 271	50 179	2.16	23 271	55 754	2.40	25 857	55 754	2.16	
Islande	47 302	68 390	1.45	48 195	100 383	2.08	48 195	100 383	2.08	72 638	104 474	1.44	
Irlande	m	m	m	46 017	101 823	2.21	59 450	115 327	1.94	59 450	115 327	1.94	
Israël	a	a	a	50 696	81 901	1.62	50 762	82 126	1.62	59 593	101 683	2.57	
Italie	a	a	a	74 984	83 139	1.11	74 984	83 139	1.11	74 984	83 139	1.11	
Japon	m	m	m	64 547	71 354	1.11	64 547	71 354	1.11	66 150	75 139	1.14	
Corée	a	101 886	a	a	101 886	a	a	101 699	a	a	100 951	a	
Lettonie	19 184	a	a	19 184	a	a	19 184	a	a	19 184	a	a	
Lituanie	15 860	34 714	2.19	19 936	37 613	1.89	19 936	37 613	1.89	19 936	37 613	1.89	
Luxembourg ²	a	a	a	a	a	a	116 560	161 200	1.38	116 560	161 200	1.38	
Mexique	25 840	75 698	2.93	25 840	75 698	2.93	58 320	145 898	2.50	58 851	76 592	1.30	
Pays-Bas	50 599	92 651	1.83	50 599	92 651	1.83	55 699	137 147	2.46	55 699	137 147	2.46	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	50 802	95 698	1.88	50 086	95 707	1.91	49 371	95 716	1.94	
Norvège	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pologne	23 972	26 609	1.11	24 686	27 323	1.11	25 014	30 602	1.22	28 247	34 676	1.23	
Portugal	37 125	85 902	2.31	37 125	85 902	2.31	37 125	85 902	2.31	37 125	85 902	2.31	
République slovaque	17 629	28 822	1.63	22 475	35 925	1.60	22 475	35 925	1.60	22 475	36 447	1.62	
Slovenie	50 200	70 938	1.41	50 739	70 938	1.40	50 739	70 938	1.40	49 427	78 371	1.59	
Espagne	47 061	71 659	1.52	47 061	71 659	1.52	57 011	85 170	1.49	57 011	85 170	1.49	
Suède ³	a	a	a	62 289	74 413	1.19	62 289	74 413	1.19	65 381	76 337	1.17	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	26 489	32 955	1.24	26 489	32 955	1.24	26 489	32 955	1.24	26 489	33 157	1.25	
États-Unis ^{3, 4}	83 427	104 107	1.25	85 798	105 419	1.23	91 386	107 229	1.17	88 481	117 572	1.33	
Économies													
Comm. flamande (Belgique)	49 324	83 226	1.69	49 324	83 226	1.69	50 602	83 226	1.64	61 580	100 490	1.63	
Comm. française (Belgique)	41 698	77 864	1.87	41 698	77 864	1.87	46 892	79 746	1.70	59 613	95 152	1.60	
Angleterre (RU)	56 446	138 588	2.46	56 446	138 588	2.46	56 446	138 588	2.46	56 446	138 588	2.46	
Écosse (RU)	57 164	111 584	1.95	57 164	111 584	1.95	57 164	111 584	1.95	57 164	111 584	1.95	
Moyenne OCDE	38 570	70 636	1.85	44 575	77 538	1.80	49 629	85 700	1.77	52 126	87 420	1.74	
Moyenne UE23	36 454	64 156	1.69	42 009	71 699	1.69	47 321	80 848	1.70	50 299	84 817	1.68	
Partenaires													
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	21 015	64 689	3.08	20 526	65 297	3.18	21 576	76 268	3.53	21 576	76 268	3.53	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

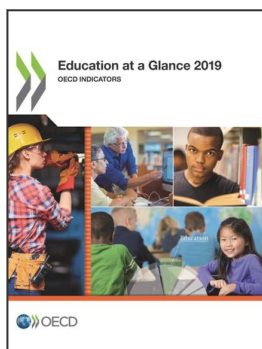
Remarque : La définition des qualifications minimales des chefs d'établissement se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

- Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les chefs d'établissement des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
- Inclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par l'employeur.
- Salaire effectif de base.
- Le salaire minimum fait référence aux qualifications les plus courantes (titulaires d'un master) et le salaire maximum fait référence aux qualifications les plus élevées (spécialistes de l'éducation ou titulaires d'un doctorat).

Source : OCDE (2019). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933979918>



Extrait de :
Education at a Glance 2019
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/f8d7880d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ? », dans *Education at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d54b7b5c-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.